

province et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, afin de déterminer si on pourra en arriver à une entente?

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur. Ces rencontres ont déjà commencé, et je crois qu'elles sont même en cours à l'heure actuelle. C'est là une des raisons pour lesquelles le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas à la Chambre en ce moment. Le premier ministre Strom et moi-même sommes au courant de cette rencontre des deux ministres et, je le répète, je crois qu'elle se poursuit actuellement.

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, relativement à la question précédente et à une déclaration que faisait hier le premier ministre de la province de Québec, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si la province de Québec a été consultée au sujet de ces pourparlers avec les provinces?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de pourparlers avec les provinces. Il s'agit, pour les provinces qui désirent tirer avantage de la loi fédérale, d'en négocier avec nous les modalités ainsi que la date de son entrée en vigueur. Au nom du gouvernement, je suis prêt à déclarer publiquement au premier ministre Bertrand que plus il sera empressé à discuter avec nous la date de la mise en vigueur du régime d'assurance frais médicaux dans la province de Québec, plus nous serons contents.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si la province de Québec a refusé formellement d'y participer ou si elle était disposée à discuter avec le gouvernement fédéral à ce sujet?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est important de répéter à la Chambre qu'avant que la loi fédérale ne soit adoptée, la province de Québec avait indiqué, par l'intermédiaire de son gouvernement, son intention de participer au régime d'assurance frais médicaux, et c'est à la suite de ces consultations que le gouvernement fédéral a adopté sa loi. La province est évidemment libre de changer d'opinion, mais la loi fédérale reste inscrite dans les Statuts et en vigueur.

[Traduction]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CHINE CONTINENTALE—LA DISCUSSION DE LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE EN SUÈDE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'É-

tat aux Affaires extérieures peut-il nous dire où en sont les négociations en Suède entre la Chine communiste et les représentants du Canada au sujet de la reconnaissance de la Chine communiste? Pourrait-il aussi nous dire un mot de cette séance ridicule de l'autre jour où les Canadiens ont dû jouer un rôle humiliant parce que les Communistes n'étaient pas sûrs qu'ils étaient dignes de foi?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** La seule partie de la question à laquelle je puisse donner une réponse est la première et je vous dirai que les négociations progressent lentement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'ai posé la deuxième question car je voulais me joindre au député d'York-Ouest. Le ministre sait-il que l'autre jour le député s'était plaint de ce que nous devions obtenir nos renseignements non point au Parlement mais à l'extérieur, devant les caméras de la télévision.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

### LES ÉDIFICES PUBLICS

LA PRISON FÉDÉRALE DE BATH-MILLHAVEN

**M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington):** Monsieur l'Orateur, ma question découle du fait que le ministre des Travaux publics a, le mardi 25 février, autorisé les entrepreneurs généraux Argo Incorporated à restituer les chèques sans provision émis par le sous-entrepreneur aujourd'hui disparu, D. Leblanc Incorporé, pour le travail accompli dans l'exécution du contrat pour la prison fédérale de Bath-Millhaven.

Comme certains chèques sans provision émis par la même entreprise sont entre les mains des gens de la localité qui ont assuré des services à ses employés, le ministre n'autorise-t-il pas aussi la restitution dans ces cas-là?

**M. l'Orateur:** Le député doit supposer qu'on tiendra compte de cette demande. S'il estime que la question devrait être discutée davantage, il pourrait revenir à la charge vu qu'elle a déjà été discutée au moment de l'ajournement, il y a quelques semaines.

**M. Alkenbrack:** Monsieur l'Orateur, j'en reparlerai à dix heures.

### LA CONSOMMATION

LE RAPPORT SUR LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LES PRAIRIES

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de la Consommation et